

# Contrat de transport vers l'Ecogôte de L'île Vierge

## Les conditions générales de vente

Le transporteur maritime : il s'agit de l'EURL VEDETTES DES ABERS, dont le siège est au 148 Stread Ar Chapel, 29880 PLOUGUERNEAU, immatriculée au RCS de Brest sous le SIRET 351262076 000 34 & n° armateur SPR 4382, qui arme, notamment, les navires Porz Kervenny, (acte de francisation n°BR934218) et Porz Malo (acte de francisation n°925358Z), navires armés au commerce. L'EURL Vedettes des abers est représentée par son Gérant, Yoann PRIGENT, elle est ci-après dénommée, le transporteur maritime.

### Préambule

L'acheteur : il s'agit de la personne morale ou physique qui achète un forfait de transport. L'acheteur s'engage à informer les passagers, pour lesquels il achète la ou les place(s), de toutes les conditions générales ci-après et, pour les enfants mineurs, les responsables légaux. L'achat de forfait de transport, quel que soit la prestation, vaut adhésion aux présentes conditions générales dont les passagers sont censés avoir pris connaissance, leur ignorance ne peut en aucun cas en soustraire l'application. La responsabilité du transporteur maritime ne saurait être étendue au-delà des présentes conditions générales. Ces conditions générales s'appliquent sur l'ensemble des navires armés par le transporteur maritime et à toutes ses prestations quel que soit le port de départ ou d'arrivée. Les passagers s'engagent, dans tous les cas, à se soumettre aux conditions générales de vente établies par le transporteur maritime.

### Il est convenu ce qui suit

#### I – Transport

L'acheteur achète un transport dont le forfait aller-retour s'élève à 200 € TTC pour participer à un transport entre la Pointe du Castel Ac'h à Lilia Plouguerneau vers l'île Vierge dont la durée est de 5 minutes environ aller et 5 minutes environ retour.

L'embarquement est prévu sur les navires armés au commerce par le transporteur maritime.

Le transporteur maritime garantit de fournir 9 places à bord avec un équipage professionnel.

L'acheteur est informé que : - les navires Porz Kervenny ou le navire Porz Malo selon disponibilité ont une capacité d'embarquement de 9 passagers à la journée.

#### II – Prix et paiement

Tous les prix sont affichés en euros. Il est conseillé de réserver le plus tôt possible et au plus tard 1 semaine avant le début de son séjour.

Le prix du forfait doit être payé intégralement, avant chaque embarquement, selon le tarif en vigueur. Le prix du forfait est tenu pour définitivement acquis et ne sera remboursé en aucun cas sauf ce qui est écrit ci-après.

Les passagers doivent conserver leur contrat afin de pouvoir le présenter à tout contrôle. En cas de perte du titre de transport, aucun duplicata ne sera délivré.

Chaque forfait acheté n'est valide qu'après réception du montant intégral par le transporteur maritime. L'encaissement se fera après la réalisation de la prestation.

Le transporteur maritime accepte le paiement anticipé lors de la réservation du transport et retour du contrat avec paiement uniquement par chèque à l'ordre des Vedettes des abers à adresser par voie postale à l'adresse suivante : EURL VEDETTES DES ABERS, 148 Stread Ar Chapel, 29880 PLOUGUERNEAU.

### III – Assurances

Le transporteur s'engage à ce que la responsabilité civile des passagers soit couverte sur ses navires. Le transporteur dégage toute responsabilité pour les accidents survenus en dehors de ses navires, sur les quais d'embarquement, sur la route du site touristique du Castel Ac'h.

### IV – Conditions d'embarquement

#### Heure limite d'embarquement :

Notez que les passagers doivent se présenter à l'embarquement 30 minutes avant le départ fixé par le contrat de location du gîte.

Ces limites horaires pour embarquer sont les délais minimum à respecter, afin que les bateaux puissent partir à l'heure officielle indiquée sur le contrat. L'horaire peut être modifié selon la marée, la météo ou autres conditions analogues. Les passagers en seront informés si besoin par le capitaine de la vedette sur le numéro de portable que l'acheteur nous communique.

#### Stationnement de vos véhicules sur le site du Castel Ac'h à Lilia Plouguerneau :

Le transporteur maritime conseille à l'acheteur de vérifier avant son départ l'endroit où il laisse son véhicule pendant le court séjour. Le stationnement du ou des véhicules de l'acheteur sont sous la seule responsabilité de l'acheteur avant son départ.

#### Normes de sécurité :

L'embarquement à bord des navires est soumis au parfait respect par les passagers des normes de sécurité imposées à chaque navire (nombre de passagers, conditions de navigation, etc.). Les passagers doivent donc suivre les indications données par l'équipage ou le transporteur maritime. Les mineurs voyagent sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents ou de l'adulte accompagnant.

Selon les conditions météo et de mer, le transporteur maritime se réserve le droit de modifier ou d'annuler son départ.

Le transporteur maritime accueille les passagers en situation de handicap, excepté les personnes en fauteuil roulant électrique et manuel, l'accès à bord leur est impossible : - installations portuaires non accessibles pour un embarquement ou débarquement sécurisé. Nous demandons aux personnes en situation de handicap de contacter le transporteur maritime avant l'achat d'un transport au 06 71 04 25 40 afin de définir la faisabilité de l'embarquement.

#### Interdictions à bord :

Le transporteur maritime ne souhaite pas que les passagers en état d'ivresse ou sous l'emprise de la drogue embarquent. Toutes drogues sont interdites à bord. Le transporteur maritime déconseille d'emporter à bord des objets de valeur (bijoux, tablettes, etc.) ou de grosses sommes d'argent. Les grosses sommes d'argent et/ou les objets de personnels et/ou de valeur sont sous la seule responsabilité et la surveillance de chaque passager.

Afin de réaliser le transport dans les meilleures conditions, chaque passager doit éviter les situations à risque :

- en prévoyant un équipement de pluie (embruns).
- en surveillant et encadrant leurs enfants à bord comme sur les zones d'embarquement et de débarquement (quais, pontons,...) ;
- en se déplaçant avec précaution à bord, par nature, c'est un environnement différent du terrestre ;, mouvements aléatoires du navire, etc. ;
- en protégeant leurs affaires personnelles : téléphone, ordinateur,... du vol et des éventuels embruns ;
- en étant attentif aux annonces et consignes de l'équipage.

### Sécurité, Discipline à bord, et respect :

Le capitaine détient le commandement et la direction du bateau, ainsi que la direction de son équipage. Il aura à bord le statut d'autorité publique. Le capitaine doit faire respecter toutes les obligations s'appliquant légalement ou réglementairement au bateau ou aux passagers et, en particulier, il a l'obligation de maintenir l'ordre et la sécurité à bord. Le capitaine peut prendre les mesures de police qu'il jugera nécessaires pour maintenir l'ordre à bord du bateau et assurer la sécurité de toutes les personnes à bord.

Les passagers doivent se déplacer prudemment lors des embarquements et débarquements sur les cales, les pontons, les quais, les zones de l'estran (partie qui couvre et découvre avec la marée).

Chaque passager doit respecter l'environnement maritime (mer et site de l'île Vierge).

## V – Modification des itinéraires, des lieux d'embarquement et de débarquement, des horaires et délais

En cas de conditions météo ou de mer difficiles, pour raisons de sécurité, pour l'assistance en vue de sauver des vies humaines ou des biens, etc., le programme pourrait être modifié.

Le Capitaine du navire ou le transporteur maritime peut, s'il le juge nécessaire, modifier un itinéraire, débarquer un ou des passagers, modifier les lieux d'embarquement ou de débarquement et prendre toutes décisions qu'il juge appropriées.

De même, les horaires et délais sont toujours donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment par le Capitaine ou le transporteur maritime sans préavis. Le transporteur maritime ne peut être tenu pour responsable des conséquences des retards du navire et/ou des modifications d'itinéraire, par exemple, un train raté, un rendez-vous non honoré, le surcoût d'un hébergement, le surcoût d'un transport, etc.

L'itinéraire, les lieux d'embarquement et débarquement, les horaires et délais ne sont donc jamais contractuels. L'application de cette clause ne pourrait donner lieu à un quelconque dédommagement de la part du transporteur maritime aux passagers ou à l'acheteur. Toutefois, lorsque cela sera possible, le Capitaine ou le transporteur maritime préviendra les passagers des changements d'itinéraire, des lieux d'embarquement et débarquement, des horaires et délais.

## VI – Annulation ou report du transport

Le transporteur maritime ne peut être tenu pour responsable des embarquements manqués par les passagers, occasionnés par les conditions de circulation (stationnement, embouteillages, retards, retards liés à un rendez-vous, retard d'avion, bateaux, voitures, taxis, trains, ou d'autocars ou liés à une erreur de direction géographique prise par l'acheteur, etc.).

### 1/ Annulation à l'initiative de l'acheteur ou d'un (ou des) passager(s) :

#### a/ Si l'acheteur annule son séjour pour raison médicale, décès.

Un remboursement du forfait intégral serait effectué après présentation d'un justificatif médical et confirmation de l'Office de tourisme du pays des Abers.

#### b/ Si l'acheteur annule son séjour pour toutes autres raisons,

alors aucun remboursement ne serait effectué et aucun budget de rapatriement ne serait dû. Toutes les sommes perçues par le transporteur maritime restent acquises.

### 2/ Annulation à l'initiative du transporteur maritime ou du Capitaine du navire :

Le transporteur maritime ne peut être tenu pour responsable des conséquences de son annulation et/ou d'un cas de force majeure, par exemple, un train raté, un rendez-vous non honoré, le surcoût d'un hébergement, le surcoût d'un transport, etc. L'application de cette clause ne pourrait donner lieu à un quelconque dédommagement de la part du transporteur maritime aux passagers ou à l'acheteur.

#### a/ en cas de problème lié au navire (avarie, problème technique)

alors le transporteur maritime ou le Capitaine pourrait à tout moment reporter l'embarquement à une autre date au choix de l'acheteur ou des passagers (dans la mesure des dates disponibles). En cas de refus de l'acheteur ou des passagers, alors le transport serait annulé et les sommes versées seraient remboursées intégralement par le transporteur maritime à l'acheteur. L'équipage n'est pas habilité à effectuer de remboursement. Le siège du transporteur maritime gère les remboursements.

#### b/ en cas de force majeure (ex. : conditions météorologiques, ordre des autorités, etc.).

- force du vent : annulation si le vent dépasse force 6,
- forte houle qui dépasse 3 mètres.

L'acheteur sera prévenu 48 h avant le départ pour ces conditions par le capitaine de la vedette si besoin.

Alors le transporteur maritime ou le Capitaine pourrait à tout moment reporter l'embarquement à une autre date au choix de l'acheteur ou des passagers (dans la mesure des dates disponibles). En cas de refus de l'acheteur ou des passagers, alors le transport serait annulé et les sommes versées seraient remboursées intégralement par le transporteur maritime à l'acheteur. L'équipage n'est pas habilité à effectuer de remboursement. Le siège du transporteur maritime gère les remboursements.

## VII – Rapatriement

En cas de rapatriement non prévu sur le continent avant la date et heure du retour prévus, il sera appliqué un forfait de 200 € TTC / aller-retour. Ce rapatriement sera effectué dans la limite des disponibilités de l'équipage, des conditions de marée et de mer.

## VIII – Réclamation

Toute réclamation à l'encontre du transporteur maritime doit être formulée par lettre recommandée (avec avis de réception) à son siège, accompagnée des éventuels justificatifs, dans un délai de 15 jours à partir de la date à laquelle l'embarquement a eu lieu ou aurait dû avoir lieu.

# Contrat de transport vers l'Ecogîte de L'île Vierge

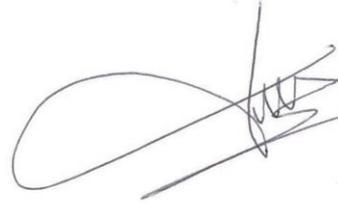
## Les conditions générales de vente

**Le client :**

**Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »**

**Date :**

**Le transporteur :**



VEDETTES DES ABERS  
SARL au Capital de 15 224,90 €  
Port de L'Aber Wrac'h  
29870 LANDEDA  
Tél 02 98 04 74 94 - Siret 351 262 076 000 34

Numéro de contrat de location	
Dates de séjour	
Nom du responsable du groupe	
Adresse postale	
Numéro de portable	
Passagers Adulte, enfant 13 ans et +	
Passagers enfant de 5 à 12 ans	
Passagers enfant de 2 à 4 ans	
Passagers enfant de – de 2 ans	